

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Mardeuil

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
18	13	13 + 5 pouvoirs

Date de convocation
26 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de Mardeuil, sous la présidence de **Denis DE CHILLOU DE CHURET**, Maire.

Présents : **BAUDOIN Jean-Marie, BERTHAUD Séverine, CLEMENT Joël, COSSIEZ Alice, DE CHILLOU DE CHURET Denis, DELISSUS Laurent, GUICHON Anne, GUYARD Céline, LALLEMENT Martine, LEGIVRON Marie-Claude, LENIQUE Caroline, OUY Marcel, ROUCHAUSSE Jean-Michel.**

Absents : .

Représentés : **BRESSION Marie-Christine pouvoir donné à DE CHILLOU DE CHURET Denis, BRIEST David pouvoir donné à CLEMENT Joël, LEMOINE Patrice pouvoir donné à LALLEMENT Martine, LEVEQUE Aurore pouvoir donné à BERTHAUD Séverine, SCHAEFFER Emmanuel pouvoir donné à ROUCHAUSSE Jean-Michel.**

Monsieur ROUCHAUSSE Jean-Michel a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Personnel : modification de postes
N° de délibération : 32_2025

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	5	18	0	0	0

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34

Sur le rapport de l'Autorité territoriale et après avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide

Art.1 : Est modifié à compter du 1^{er} novembre 2025 :

- 1 emploi permanent de responsable des services techniques à temps complet.

Art.2 : L'emploi créé relève du grade suivant :

- Techniciens territoriaux principaux de 1^{ère} classe
- Ingénieurs Territoriaux

Art.3 : Est modifié à compter du 1^{er} novembre 2025 :

- 1 emploi permanent de secrétaire de mairie à temps complet.

Art.4 : L'emploi créé relève des grades suivants :

- Rédacteurs territoriaux principaux de 1^{ère} classe
- Attachés Territoriaux

Art.5 : Les emplois seront pourvus par avancements de grade et/ou promotion interne conformément aux lignes directrices de gestion et à l'approbation du tableau annuel par le Centre de Gestion de la Marne.

Art.6 : L'emploi suivant est supprimé à compter du 1^{er} novembre 2025 :
- 1 emploi de Rédacteur Principal de 2nde classe

Art. 7 : A compter du **1^{er} novembre 2025**, le tableau des effectifs de la collectivité est modifié de la manière suivante :

Filière Technique Cadre d'emplois : Ingénieurs Territoriaux
--

Grade : Ingénieur Territorial:

- Ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Filière Administrative Cadre d'emplois : Rédacteurs Territoriaux

Grade : Rédacteur Territorial Principal de 2^{ème} classe :

- Ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

Grade : Rédacteur Territorial Principal de 1^{ère} classe :

- Ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Art.08 : les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront prévus au budget, chapitre 012.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Denis DE CHILLOU DE CHURET

Denis DE CHILLOU DE CHURET
2025.10.10 14:13:43 +0200
Ref:9632914-14505445-1-D
Signature numérique
le Maire